

Le 6 juillet 2023 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 30 juin 2023 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents :

Franck BRISSET, Gilles MARY, Christelle RESSENCOURT, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Arnaud LÉBOULANGER, Cécile LERÉVÉREND, Éric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Virginie DALBIN, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY et Anne VAGNER.

Pouvoir :

Fabien LANGRENEZ donne pouvoir à Arnaud LÉBOULANGER

Secrétaire de séance : Christelle RESSENCOURT

DECISION MODIFICATIVE 2023/01

Pour pouvoir rembourser en 2023 les avances forfaitaires faites aux entreprises dans le cadre de la commande publique, il est nécessaire de régulariser des opérations comptables sur le chapitre 041 (opérations patrimoniales). Il y a lieu de créditer ce chapitre de la manière suivante :

Dépenses d'investissement (compte 2315) = + 32 000.00 €

Recettes d'investissement (compte 238) = + 32 000.00 €

	Dépenses		Recettes		Montant après DM
	Prévu au BP	Augmentation de crédits	Prévu au BP	Augmentation de crédits	
DI 2315	50 000.00	32 000.00	0		82 000.00
RI 238	0	0	0	32 000.00	32 000.00
TOTAL	50 000.00	32 000.00	0	32 000.00	-

La section d'investissement reste ainsi équilibrée.

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par

19	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la décision modificative 2023/01 et de créditer les comptes et pour la somme de 32 000€.

Le Maire

F.BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20230706-23D045-AI
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023